

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-58

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DES ANCIENS

L'an 2023, le 03 juillet à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 26/06/2023 en SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLÉ, Thierry GADAIS, Franck CLOUET, Katell RABY, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Guinard MARNE, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Didier CHAUVIERE, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Pascale CORMERAIS À Emilie CHAPALAIN
Lydie RETAILLEAU À Didier CHAUVIERE
Yves-Marie DELANOË À Stéphanie MELOT
Alexia ROUSSEAU À Franck CLOUET
André LANCIEN À Daniel GUILLÉ
Patrice DRAIGNAUD À Thierry GADAIS

Etaient absents :

Aude JOUSSE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ

Désignation d'un secrétaire de séance : Thierry GADAIS a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : **Daniel GUILLÉ**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

VU la délibération 2023-01 du 15 mars 2023 portant débat sur le rapport d'orientations budgétaire ;

EXPOSÉ

Les subventions regroupent les aides de toute nature, justifiées par un intérêt général, attribuées de manière facultative, par la commune.

Monsieur le Maire présente la proposition de subvention attribuée au Club des Anciens dans le cadre des Débords de Loire :

Exer.	Dep/Rec	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé du compte	Tiers	Montant
2023	D	F	65	20	6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	LE CLUB DES ANCIENS	1 628,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communal :

- **DECIDE** d'attribuer la subvention exceptionnelle au Club des Anciens conformément au tableau présenté ;
- **INSCRIT** au budget les écritures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLÉ



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

